

AR PREFECTURE

017-211702410-20210706-D202187-AI
Reçu le 07/07/2021

COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 06 JUILLET 2021 - N° 2021/87

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 06 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 3^{ème} ordinaire à 20 heures 30 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 30 juin 2021

Date affichage : 07 juillet 2021

Nbre de Conseillers : 19

En exercice : 19 Présents : 17 Votants : 17 Pour : 17

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Olivier CHARRON, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Marie BERNARD, Christophe METREAU, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Claude NEREAU, Gaëtan BUREAU, Marc LIONARD et Didier MOUCHEBOEUF

Etaient excusés : Claire RAMBEAU-LEGER et Nathalie CHATEFAU

Monsieur Claude NEREAU a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : Créations d'emplois (fonctionnaires) et modification du tableau des effectifs de la commune

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Les emplois créés sont aux grades :

- D'adjoint technique territorial à temps complet (35h/35h)
- D'adjoint administratif territorial à temps complet (35h/35h)

La recherche de candidats statutaires n'ayant pas été infructueuse, le Maire informe l'assemblée que les recrutements s'effectueront aux grades d'adjoint technique territorial stagiaire à compter du 1^{er} octobre 2021 et d'adjoint administratif territorial stagiaire à compter du 1^{er} octobre 2021.

Considérant le tableau des emplois adopté en Conseil municipal du 06 juillet 2021,

Considérant que les besoins des services nécessitent la création d'un emploi permanent d'un agent polyvalent au groupe scolaire de la commune et à l'accueil de la Mairie :

LE CONSEIL MUNICIPAL, SUR RAPPORT DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

De créer au tableau des effectifs un emploi permanent d'agent polyvalent au groupe scolaire de la commune à temps complet (35h/35h et un emploi permanent d'agent d'accueil à la Mairie à temps complet (35h/35h),

AR PREFECTURE

017-2117000 titre des emplois seront occupés par deux fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques

Recu le 07/07/2021

territoriaux au grade d'adjoint technique et au cadre d'emplois des adjoint administratifs territoriaux au grade d'adjoint administratif,

Les agents affectés à ces deux emplois seront en charge des différentes missions suivantes :

- Adjoint technique : entretien des locaux, aide à la cantine, aides aux enfants, ... selon la répartition et la planification des charges en fonctions des contraintes dudit service,
- Adjoint administratif : accueil physique et téléphonique, prises de RDV, gestion des plannings des réservations des salles, ... selon la répartition et la planification des charges en fonctions des contraintes dudit service.

La rémunération et le déroulement des carrières correspondront aux cadres d'emplois concernés.

Le tableau des effectifs est modifié à compter du 1^{er} octobre 2021.

Monsieur Le Maire est autorisé à procéder aux déclarations des vacances de postes et prendre toutes les dispositions relatives au recrutement.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

GRADE OU EMPLOI	Catégorie	Emplois permanents à Temps Complet	Emplois Permanents à Temps Non Complet	Postes Pourvus	Postes Vacants
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Adjoint Administratif	C	1	1	2	0
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} cl	C	1	2	3	0
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} cl	C	1	0	1	0
Rédacteur	B	0	0	0	0
Rédacteur Principal 2 ^{ème} cl	B	0	0	0	0
Rédacteur Principal 1 ^{ère} cl	B	1	0	1	0
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		4	3	7	0
FILIERE TECHNIQUE					
Adjoint Technique	C	6	1	7	1
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} cl	C	3	0	3	0
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} cl	C	3	0	3	0
Agent de Maîtrise	C	0	0	0	0
Agent de Maîtrise Principal	C	1	0	1	0
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		13	1	14	1
FILIERE ANIMATION					
Adjoint Animation	C	0	0	0	0
Adjoint Animation Principal 2 ^{ème} cl	C	0	0	0	0
Adjoint Animation Principal 1 ^{ère} cl	C	1	0	1	0
TOTAL FILIERE ANIMATION		1	0	1	0
FILIERE CULTURELLE					
Adjoint du Patrimoine	C	0	0	0	0
Adjoint du Patrimoine Principal 2 ^{ème} cl	C	0	0	0	0
Adjoint du Patrimoine Principal 1 ^{ère} cl	C	1	0	1	0
TOTAL FILIERE CULTURELLE		1	0	1	0
Conseiller Numérique (CDD de 2 ans)	C	1	0	0	0
TOTAL GENERAL		20	4	24	1

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
 Ont signé au Registre les membres présents
 Pour copie conforme
 Le Maire,
 Julien MOUCHEBOEUF

